

Département
Du Pas-de-Calais

Arrondissement de
LENS



VILLE DE DOURGES

ARRETE MUNICIPAL N° 2024/790

FERMETURE TEMPORAIRE DU PARKING
SIS ENTRE L'ESPACE CULTUREL
LES PALOMBES ET LA MAIRIE
LE SAMEDI 19 OCTOBRE 2024

LE MAIRE DE DOURGES,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu la nécessité d'organiser le stationnement à l'occasion de la manifestation "Miss Excellence Bassin Minier 2024",

Vu le Code Pénal ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Considérant la manifestation « Miss Excellence Bassin Minier 2025 » organisée par l'Association « Glam Events »

Considérant qu'il est nécessaire de réserver des places de parking pour les membres du comité d'organisation afin de faciliter leur accès à l'événement,

ARRÊTE

Article 1 :

À l'occasion de la manifestation "Miss Excellence Bassin Minier 2025" qui se tiendra le 19 octobre 2024, un certain nombre de places de parking situées sur le parking sis entre l'espace culturel Les Palombes et la mairie de Dourges, conformément au plan joint, seront réservées exclusivement aux membres du comité d'organisation.

Article 2 :

Ces places seront clairement signalées par des panneaux provisoires de "Réservation" le jour de l'événement, le samedi 19 octobre 2024 à partir de 8H00 jusqu'au dimanche 20 octobre 2024 à 00H00.

Article 3 :

L'accès à ces places sera réservé uniquement aux véhicules disposant d'une autorisation spéciale délivrée par la municipalité ou par l'organisation de l'événement.

Article 4 :

La circulation et le stationnement sur le reste du parking demeureront accessibles au public sous réserve du respect des règles de stationnement en vigueur.

Article 5 : La police municipale et les agents assermentés sont chargés de veiller au respect du présent arrêté. Toute infraction sera sanctionnée conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 :

Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Dourges.

Article 7 :

Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie et Monsieur le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché à la porte de la Mairie et dont ampliation sera adressée à :

Madame HEDIN SECRET Emilie, Présidente de l'Association GLAM EVENTS, demeurant au 23 rue Emile Zola à MARQUETTE-EN-OSTREVANT (59252).

Article 8 :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille - CS 62039 59014 cedex, 5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille - dans un délai de 2 mois suivant sa publication ou sa notification et sa transmission au représentant de l'Etat du Département, adressée en recommandé avec accusé de réception conformément à l'article L 2131-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A DOURGES, le 14 octobre 2024

Le Maire
Tony FRANCONVILLE

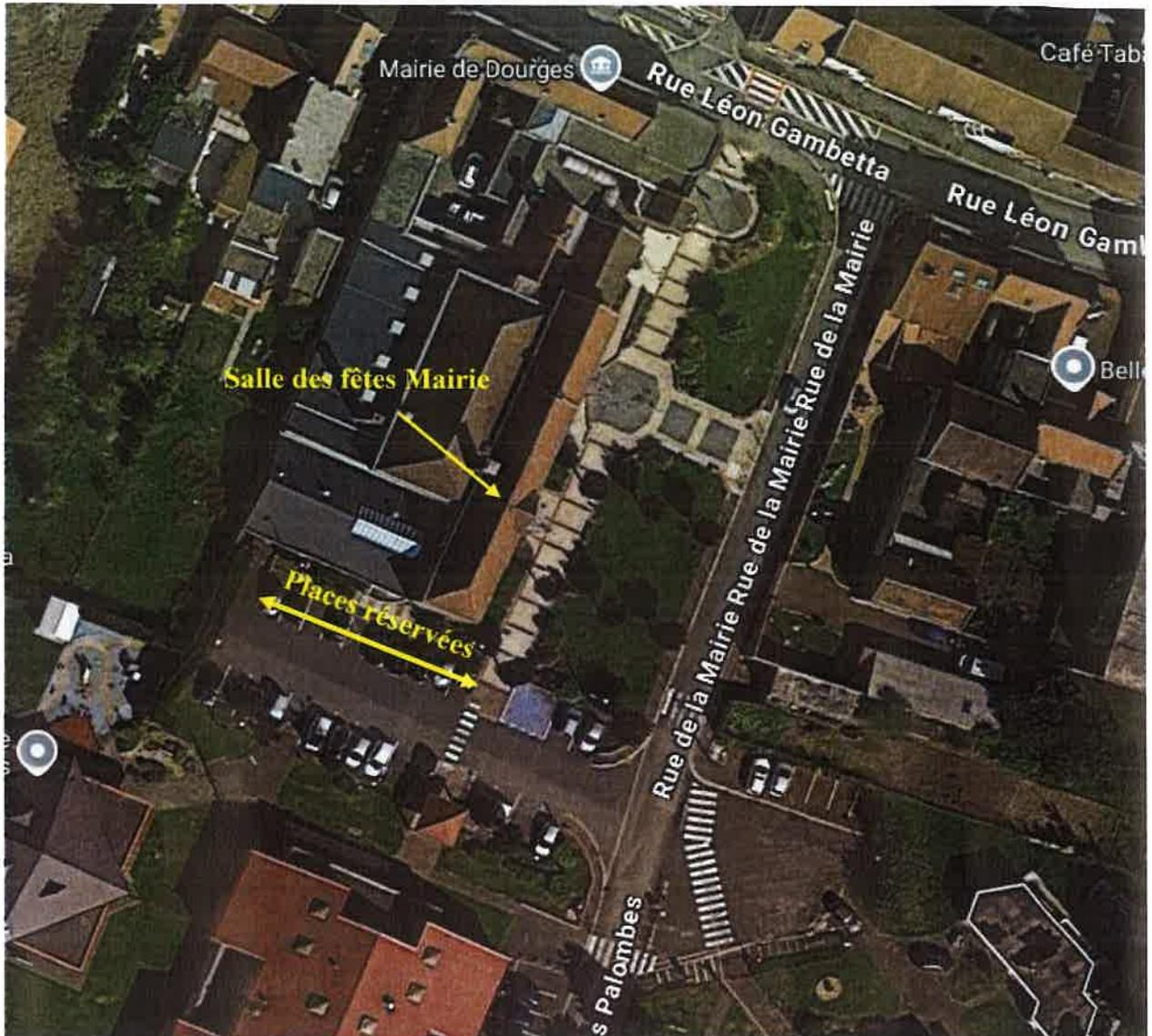


MANIFESTATION "MISS EXCELLENCE BASSIN MINIER 2024"

LE SAMEDI 19 OCTOBRE 2024

**FERMETURE TEMPORAIRE DU PARKING
SIS ENTRE L'ESPACE CULTUREL LES PALOMBES ET LA MAIRIE**

DU SAMEDI 19 OCTOBRE 2024 A 8H00 AU DIMANCHE 20 OCTOBRE 2024 A 00H00



Vu pour être annexé
à l'arrêté de ce jour.

N°2024/1790
Douges, le 14 OCT. 2024

Le Maire,

